

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE ÉCOLE DE PORTE



CONTENU ET CHAMP D'APPLICATION

Les présentes conditions générales de vente s'appliquent de plein droit aux prestations de services suivantes : organisation et conception d'activités fournies par la Société ECOLE DE PORTE.

Ces conditions générales sont adressées au client en même temps que la confirmation de réservation.

Toute réservation implique l'adhésion sans réserve aux présentes conditions générales de vente qui prévalent sur toutes autres conditions, à l'exception de celles qui ont été acceptées expressément par la Société ECOLE DE PORTE.

Le client déclare avoir pris connaissance des présentes conditions générales de vente et les avoir acceptées avant la signature du contrat de réservation.

Ces conditions générales de vente pouvant faire l'objet de modifications ultérieures, la version applicable à l'achat du client est celle en vigueur au jour de la conclusion du contrat.

Les coordonnées de la Société ECOLE DE PORTE sont les suivantes : COL DE PORTE, 38700 SARCENAS

INFORMATIONS PRECONTRACTUELLES

Le client reconnaît avoir eu communication, préalablement à la conclusion du contrat, des présentes Conditions Générales de Vente ainsi que toutes les informations listées à l'article L.221-5 du Code de la consommation et notamment les informations suivantes :

- les caractéristiques essentielles des prestations,
- le prix des prestations et des frais annexes,
- les informations relatives à l'identité de la Société ECOLE DE PORTE, ses coordonnées postales, téléphoniques électroniques et ses activités,
- les informations relatives aux garanties légales et à leurs modalités de mise en œuvre,
- la possibilité de recourir à une médiation conventionnelle en cas de litige.

RESERVATION

Par réservation, il faut entendre tout ordre portant sur les prestations figurant sur les tarifs de la Société ECOLE DE PORTE, et accepté par elle, accompagné du paiement de l'acompte prévu sur le contrat de réservation ou de la totalité de la prestation.

Toute réservation pour un groupe à partir de 6 participants donnera lieu au paiement d'un acompte de 30% le jour de la réservation.

Toute réservation parvenue à la Société ECOLE DE PORTE est réputée ferme et définitive.

Elle entraîne l'adhésion et l'acceptation pleine et entière des présentes conditions générales de vente et obligation de paiement des prestations.

La totalité du prix devra être payée au plus tard le jour de la prestation avant son commencement.

L'encadrant refusera automatiquement tout participant n'ayant pas réglé en totalité le prix de la prestation.

OUVERTURE

L'Ecole de Porte est ouverte toute l'année du lundi au dimanche, de 09H00 à 19H00.

Il est fortement conseillé de réserver vos cours à l'avance.

DESCRIPTION DES PRESTATIONS FOURNIES ET PRIX

Le prix des prestations comprend les activités sportives encadrées, l'encadrement, et les animations.

- accueil des participants, arrivée au moins 15 minutes avant le début de l'activité annoncée dans le cadre de la réservation
- exécution de l'activité.

Les prix sont fermes et définitifs. Sauf conditions particulières expresses, les prix des prestations effectuées sont ceux figurant lors de la réservation.

Ils sont exprimés en euros et stipulés toutes taxes comprises.

PRESTATION ANNEXE

Nos tarifs de cours ne comprennent pas de prestation annexe type :

Assurance – Matériel - Forfait de skis – Restauration

Nos tarifs de séjour et pack incluent les prestations annexes validées avec le client.

PARTICIPATION

La participation aux cours nécessite une bonne santé (cas particuliers, nous contacter) ; un équipement adapté à votre sport

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE ÉCOLE DE PORTE



et aux conditions météorologiques ; le respect strict des consignes données par le moniteur.

Le moniteur reste libre de refuser un participant qui n'aurait pas le matériel adapté à la pratique de l'activité.

Certaines conditions sont à prendre en compte : limite d'âge, savoir nager, prérequis physiques ou techniques selon l'activité choisie. Pour connaître ces derniers, référez-vous à nos fiches produit. De plus, vous ne devez pas faire l'objet d'une contre-indication médicale à la pratique de l'activité choisie.

Une extrême prudence est recommandée au cours du programme sportif afin d'éviter tout incident risquant de perturber le déroulement normal du programme sportif non seulement pour vous-même mais aussi pour l'ensemble du groupe. Chaque participant doit se conformer aux règles propres au bon déroulé de l'activité. L'ÉCOLE DE PORTE se réserve le droit d'exclure à tout moment une personne dont le comportement ou propos peut être considéré comme mettant en danger la santé, la sécurité ou le bien-être des autres participants et/ou encadrants. En cas de comportement contrevenant aux bonnes mœurs et à l'ordre public d'un Client, et sans préjudice des recours que pourrait exercer l'ÉCOLE DE PORTE en réparation du préjudice subi, l'ÉCOLE DE PORTE se réserve le droit de prendre toute mesure utile à l'égard de ce Client et notamment son exclusion. Aucune indemnité ne sera due à ce titre.

ENCADREMENT

Nos moniteurs sont des professionnels diplômés avec une carte professionnelle à jour dans leurs spécialités (ou en préparation de leur diplôme d'État). Toute participation aux cours est soumise à leur appréciation en fonction des aptitudes morales et physiques.

SECURITE

La faisabilité de tout programme est soumise à l'appréciation des moniteurs en fonction des conditions météorologiques, d'enneigement pour le ski et d'aptitude des participants.

CONDITIONS METEOROLOGIQUES

Les conditions météorologiques ne sont en aucun cas une cause d'annulation ou de report de la part du client. Dès lors que l'activité est assurée par l'École de Porte aucun remboursement ou report ne sera effectué.

ASSURANCE

École de Porte est assurée en responsabilité civile pour ses activités. Chaque moniteur dispose également d'une responsabilité professionnelle.

Les activités École de Porte ne comprennent pas d'assurance individuelle, il est ainsi fortement conseillé d'être assuré individuellement pour les dommages causés ou subis lors d'accidents ou incidents sans rapport direct avec la pratique de l'activité (faute du moniteur ou défaillance du matériel).

RESERVATION, INSCRIPTION ET REGLEMENT

Les inscriptions s'effectuent sur réservation soit auprès de nos bureaux sur place, soit auprès de notre centrale de réservation, et ce avant votre séjour en fonction des disponibilités et après acceptation de notre part. Le montant total de nos prestations est dû lors de votre réservation et valide votre inscription. Votre inscription devient donc définitive après réception de votre règlement et une carte de cours et un reçu vous sont alors envoyés. Par votre inscription, vous reconnaissez avoir été informé et acceptez nos conditions générales de vente.

ABSENCE DE DROIT DE RETRACTATION

Conformément à l'article L.221-28 du code de la consommation, les personnes inscrites à un programme sportif ne bénéficient pas du délai de rétractation de quatorze jours.

ANNULATION DE COURS ET REMBOURSEMENT

Annulation du fait du client

Tout désistement ou annulation de dernière minute du cours de la part de l'élève 24h avant la prestation ne donnera lieu à aucun remboursement ou report.

Tout désistement, annulation, ou modification de planning 48h avant la prestation ne donnera lieu à aucun remboursement.

Tout désistement, annulation, ou modification de jour, de 3 à 14 jours avant la prestation donne droit à un remboursement du solde à la hauteur 30%.

Tout désistement, annulation, ou modification de jour, à partir de 15 jours avant la prestation donne droit à un remboursement du solde à la hauteur 50%.

Pour les groupes de plus de 6 personnes, l'annulation entraîne la perte de l'acompte versé.

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE ÉCOLE DE PORTE



Si l'annulation intervient moins de 48 h avant la prestation, la totalité de la prestation devra être réglée.

Si l'annulation intervient dans un délai compris entre 3 à 14 jours, il sera demandé en sus de l'acompte, 30% du prix de la prestation.

Si l'annulation intervient dans un délai de 15 jours avant la prestation, il sera demandé en sus de l'acompte, 20% du prix de la prestation.

Toute prestation interrompue ou non consommée du fait d'un niveau physique et/ou technique insuffisant ne donnera lieu à aucun remboursement ou échange de prestation.

En cas d'arrêt des cours indépendamment de notre volonté (arrêt des remontées mécaniques, intempéries, mesures de sécurité, etc..) le remboursement ne pourra pas être effectué.

Annulation du fait de l'ÉCOLE DE PORTE

L'ÉCOLE DE PORTE peut être exceptionnellement contrainte d'annuler votre programme sportif :

1. En cas de force majeure ;
2. Si les conditions de sécurité, sanitaires et climatiques l'exigent ;

En cas de circonstances exceptionnelles et inévitables ; L'ÉCOLE DE PORTE vous proposera dans la mesure du possible un programme sportif équivalent à un coût comparable que vous serez libre d'accepter. Vous serez informés de l'annulation et de la proposition d'un nouveau programme sportif par L'ÉCOLE DE PORTE dans les meilleurs délais. Tout coût supplémentaire restera à votre charge. En cas de refus de ce nouveau programme sportif l'ÉCOLE DE PORTE rembourse les sommes déjà versées. En dehors de ce remboursement, cette annulation n'ouvre droit à aucune indemnisation à quelque titre que ce soit.

ADAPTATION

Les moniteurs se réservent le droit de modifier, avec ou sans préavis, tout programme en un élément, un essentiel du programme sportif en raison de circonstances qui ne leur seraient pas imputables, des motifs inspirés par l'intérêt général, ou la sécurité des participants, des conditions météorologiques ou de sécurité sans qu'aucun des participants ne puisse prétendre à une quelconque indemnité.

Les horaires des cours peuvent être modifiés suivant les heures d'ouverture et de fermeture des infrastructures dont nous dépendons ou des conditions météorologiques.

L'Ecole de Porte propose des cours collectifs à partir de 4 personnes, si le nombre de réservation est insuffisante, l'Ecole de Porte assure le cours et adapte la durée de celui-ci en fonction du nombre de participant.

DONNÉES COLLECTÉES

Conformément à la loi 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée par la loi n°2018-493 du 20 juin 2018, il est rappelé que les données nominatives et plus globalement toute information se rapportant à une personne physique identifiée ou identifiable demandées au client sont limitées aux données strictement nécessaires à la prise en charge de sa commande, à l'établissement des devis et à l'exécution de sa réservation et à l'établissement des factures.

Les données seront traitées par uniquement par la Société ÉCOLE DE PORTE.

Ces données peuvent toutefois être communiquées aux éventuels partenaires de la Société ÉCOLE DE PORTE.

La base légale du traitement de vos données personnelles est contractuelle, car concerne le traitement de toutes les données nécessaires au contrat consenti.

Nous conservons vos informations personnelles pour la durée nécessaire à la réalisation du contrat et aux fins de se conformer aux obligations légales ou pour toute autre durée qui aura pu être communiquée.

La Société ÉCOLE DE PORTE prend toutes les précautions utiles pour préserver la sécurité de vos données à caractère personnel.

Conformément au règlement UE 2016/679, le client dispose de plusieurs droits :

Conformément au règlement UE 2016/679, le client dispose de plusieurs droits :

- Un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des informations vous concernant.
- Le droit de demander la portabilité de ces informations.
- La possibilité de vous opposer au traitement de vos informations personnelles ou de nous demander de restreindre le traitement de vos informations personnelles dans certains cas.

Ce droit peut être exercé par courrier postal à l'adresse suivante :

**ÉCOLE DE PORTE
COL DE PORTE
38600 SARCENAS**

Le client dispose en outre du droit d'introduire une réclamation auprès de la CNIL :

<https://www.cnil.fr/fr/plaintes>

Il est rappelé que les informations qui vous sont demandées sont nécessaires pour que votre inscription puisse être traitée par nos services.

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE ÉCOLE DE PORTE



Lors de l'inscription, les clients sont amenés à fournir à l'Ecole de Porte leur nom, prénom, adresse postale, adresse e-mail et numéro de téléphone.

Ces informations sont strictement nécessaires à la réalisation du présent contrat consenti par l'utilisateur.

Vos réponses sont obligatoires, le défaut de réponse rendant impossible votre inscription.

Des photographies ou des vidéos peuvent également être réalisées. Les clients se doivent de nous informer au préalable, par écrit, s'ils ne souhaitent pas être pris en photo ou vidéo ; à défaut, leur consentement sera considéré comme acquis.

Ces données sont collectées pour l'exercice de l'École de porte uniquement qui se réserve le droit d'adresser des informations aux utilisateurs de l'École de Porte concernant ses activités. Les utilisateurs peuvent, à tout moment, se désabonner de la liste de diffusion.

Les données collectées pourront également être utilisées à des fins de promotion commerciale de l'École de Porte.

EN CAS D'ACCIDENT

En cas d'accident causé par un tiers, les moniteurs et l'Ecole de Porte n'ont pas l'obligation de s'assurer de l'identité et des coordonnées du tiers. Aucune obligation de résultat ne pèse, à ce titre, sur le moniteur ou l'Ecole de Porte.

RÉCLAMATION

Toutes les réclamations doivent être adressées, par lettre recommandée avec accusé de réception, accompagnées des justificatifs, en nous précisant le n° de votre dossier, Soit à l'adresse suivante :

ÉCOLE DE PORTE COL DE PORTE, 38700 SARCENAS le cachet de la poste faisant foi.

Soit par courriel : info@ecoledeporte.com

Toute réclamation après départ, doit être adressée dans le délai impératif de quinze jours après la date de retour. Passé ce délai, aucun courrier ne pourra être pris en considération. En cas de désaccord sur la réponse apportée, vous pourrez vous adresser à un médiateur selon des modalités ci-dessous.

REGLEMENT DES LITIGES

Les parties s'efforceront de résoudre à l'amiable les difficultés éventuelles pouvant survenir dans l'exécution du contrat en saisissant, le cas échéant, un médiateur de justice.

Tout consommateur a le droit de recourir gratuitement à un médiateur de la consommation en vue de la résolution amiable du litige qui l'oppose à un professionnel.

A cet effet, la Société ÉCOLE DE PORTE garantit au client le recours effectif à un dispositif de médiation de la consommation, en vertu des articles L611-1 et suivants du Code de la consommation, créés par l'Ordonnance n°2016-301 du 14 mars 2016.

En conséquence, pour tout litige, le client, sous réserve de l'article L.152-2 du code de la consommation, a la faculté d'introduire une demande de résolution amiable par voie de médiation, dans un délai inférieur à un an à compter de sa réclamation écrite auprès du professionnel.

Si aucun accord amiable ne pouvait intervenir, tous les litiges relatifs à la validité, à l'interprétation et à l'exécution de la prestation seront régis exclusivement par les règles du droit français, soumis à la compétence des tribunaux de Grenoble.